



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin de Chincuz 2 - Grandvaux
Parcelle :	5032
Propriétaire :	HAUERT Jérôme
Nature des travaux :	Abattage d'un tilleul et de 15 frênes
Motifs :	Demande du propriétaire – arbres atteints de la chalarose du frêne à un stade critique - dangereux

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 6 au 26 février 2018.

La Municipalité

Cully, le 2 février 2018.